



Question sur divorce : réclame un don

Par **JU63**, le **07/09/2009** à **17:32**

Bonjour,rnrnMERCI de prendre du temps pour répondre à mes interrogations.rnrnJe suis marié depuis aout 2005 et ma femme souhaite divorcer.rnrnEn mars 2008, suite à une mutation, nous avons acheté une maison. La maison est vendue depuis 2 mois. Mon beau père avait alors fait un don à ma femme de 10000€ pour augmenter notre apport. Ma femme m'a dit qu'elle souhaitait me réclamer la moitié de ces 10000€ ??? A t-elle le droit ? Qu'en est il réellement ?rnrnUne autre question. Un ami me dit que je pouvais demander la moitié de l'argent que j'avais à mon nom avant le mariage (exemple : en mars 2005, nous vivions ensemble et j'ai vendu un appartement à mon nom, la plus value nous a servi à vivre dans le sud quelques années et à faire quelques achats...)rnPuis réclamer une somme à ma femme ? Je ne souhaite le faire que si elle me le réclame de son côté...rnrnJe suis disponible par mail ou par téléphone pour écahnger avec vous pour plus de renseignements...rnrnCordialement,rnrnJU63